

A l'attention des Directeurs  
d'établissements  
Responsables de Laboratoires  
Correspondants de réactovigilance

Pérols, le 12.10.06

**OBJET : Retrait de lot**

**Pristinamycine 15 µg**

**Code : 061083**

**Lots : 193081**

Madame, Monsieur,

Une réclamation client nous est parvenue concernant une cartouche de la référence indiquée ci-dessus : l'étiquette collée sur la cartouche indiquait « Teicoplanine , lot N°193042 » (le contenu de la cartouche, et l'étiquette sur le sachet étaient, eux, corrects).

Par mesure de précaution et en accord avec l'AFSSAPS, nous vous recommandons de détruire les cartouches de ces lots que vous pourriez avoir en stock, ou de nous les retourner pour destruction.

Nous vous prions de faxer le coupon ci-dessous entièrement complété au n° fax : 04.67.17.09.06.

Conscient de la gêne occasionnée dans votre laboratoire, nous vous prions d'accepter toutes nos excuses.

Nous tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le service qualité**

**Le service réactifs**

Coupon réponse -----  
Soussigné, ..... à .....  
Laboratoire : .....

Numéro client :

Déclare avoir détruit .... Cartouches, et demande donc le remplacement de .....  
cartouches de la référence 061083, dès leur disponibilité.

Cachet du laboratoire et signature,

Tout coupon incomplet ne peut être traité.